

souvent et qui joue un rôle central dans le traitement.

Toutes les pharmacies sont habilitées à servir de la méthadone. Cependant, toutes les pharmacies ne proposent pas ce service.

Le Service d'appui — TDO a créé une liste des pharmacies dispensant cette médication. Cette liste, non exhaustive, peut être distribuée sur demande aux professionnels impliqués dans le suivi de patients en traitement afin d'aider ceux-ci à orienter leur patient.

Interactions médicamenteuses avec la méthadone

Il faut être vigilant face aux **médicaments agissant sur le SNC** et pouvant potentialiser les effets sédatifs et déprimeurs de la méthadone (sédatifs, hypnotiques, phénothiazines, anesthésiques) en adaptant leur posologie en conséquence.

Pour les mêmes raisons, il faut être prudent **avec l'utilisation de cimétidine, de bloqueurs neuromusculaires et avec les IMAO.**

Certains médicaments tels que les **barbituriques** ainsi que certains **anti-rétroviraux, anti-dépresseurs, antibiotiques et anti-convulsivants** peuvent nécessiter un **ajustement posologique du médicament ou de la méthadone**. Nous vous conseillons de vous **référer au pharmacien de votre établissement** ou celui du patient afin de bien vous outiller pour vos prescriptions.

Si un ajustement de la dose de méthadone est nécessaire, n'hésitez pas à demander la collaboration du médecin prescripteur de méthadone du patient ou de son équipe.

Contrôle de la douleur algue

Un patient sous traitement de maintien à la méthadone développe une tolérance à la méthadone et ne bénéficie donc pas de son effet analgésique. Il est donc nécessaire d'administrer une médication adaptée au niveau de souffrance du patient (ex : acétaminophène, AINS, opiacés).

Il faut éviter de prescrire des opiacés agonistes-antagonistes tels que Talwin, Nubain, Stadol NS qui pourraient précipiter un syndrome de sevrage chez ces patients. Il faudra ajuster l'analgésie en fonction de la réponse thérapeutique. En effet, certains patients maintenus sous méthadone sont extrêmement tolérants aux effets analgésiques des narcotiques et peuvent nécessiter des doses plus considérables que les doses habituelles.

Le Service d'appui—TDO

Sans frais : 1 866 726-2343

Téléphone : 514 284-3426

Télécopie : 514 284-6868

Courriel : france.cote.cran@sss.gov.qc.ca

Site internet: www.cran.qc.ca



Conduite à tenir lors de l'hospitalisation de patients en traitement de substitution avec la méthadone

Objet du présent document

Ce document est produit par le Service d'appui pour la méthadone en collaboration avec l'ensemble des centres spécialisés dans le traitement de substitution avec la méthadone de Montréal. Celui-ci a pour objectif de permettre aux professionnels de santé accueillant pour une hospitalisation des patients dépendants des opiacés, en traitement de substitution avec la méthadone, d'intégrer de façon adéquate ce traitement à la prise en charge hospitalière qui va leur être proposée.

Lorsqu'un patient est hospitalisé

Lors de l'hospitalisation d'un patient en traitement de substitution avec la méthadone, il **est prioritaire que celui-ci soit maintenu en traitement**. Bien entendu, cet objectif de maintien en traitement ne peut être atteint sans votre collaboration. Nous vous précisons par ailleurs que ceci ne devrait causer aucune difficulté au sein de vos services et ne modifier en rien le comportement du patient.

Maintien du patient en traitement durant son hospitalisation

Bien souvent, le traitement de substitution avec la méthadone n'est pas disponible dans vos services. Cependant, la méthadone est généralement disponible à la pharmacie de l'hôpital, mais ne peut être prescrite en interne car aucun médecin ne dispose d'une exemption pour l'utilisation de la méthadone dans le cadre du traitement de la dépendance aux opiacés. Lorsqu'un patient est hospitalisé, et que la méthadone n'est pas disponible à l'hôpital, il est possible que sa méthadone soit livrée, à la pharmacie de l'hôpital, par la pharmacie qui sert le patient dans la communauté.

Mesures à prendre pour assurer le maintien en traitement

L'ensemble des renseignements qui vous seront nécessaires pour maintenir le patient en traitement de substitution avec la méthadone sont **détenus par le pharmacien qui sert habituellement le patient**. Généralement, le patient devrait être en mesure de vous permettre d'identifier sa pharmacie dans un délai raisonnable (dans les premières 24 heures). Afin d'obtenir les informations adéquates, il est indispensable, sauf en cas d'urgence, d'obtenir du patient un **document signé autorisant pharmacien, intervenant du centre spécialisé ou médecin de première ligne à échanger avec vous des renseignements relatifs à son dossier**.

Nous vous conseillons :

- De contacter le pharmacien pour organiser la livraison de la médication du patient à la pharmacie de l'hôpital et de recueillir le nom et les coordonnées du médecin prescripteur ou du « case manager » impliqué au dossier.

- De communiquer avec le médecin ou le « case manager » (généralement plus facile à joindre) dans le but d'organiser le maintien du patient en traitement .
- **Si l'hospitalisation se prolonge (au delà de 48 heures)**, il est souhaitable que l'un des médecins oeuvrant au sein du service où le patient en traitement de substitution avec la méthadone est hospitalisé soit en mesure **d'endosser la prescription du médecin prescripteur extra hospitalier**. Dans ce cas, celui-ci peut obtenir rapidement une exemption provisoire pour l'utilisation de la méthadone en communiquant avec:
- **Mme Kim Barber au Bureau des substances contrôlées de Santé Canada : Téléphone: (613) 946-5139**
- De contacter le Sam, qui, par l'intermédiaire d'un réseau d'experts, sera en mesure de répondre à vos questions sur le traitement de substitution à la méthadone et à ses modalités organisationnelles.

Si l'état du patient ne vous permet pas d'obtenir les renseignements nécessaires

Il est bon de savoir que 85 % des patients traités avec la méthadone à Montréal sont suivis dans l'un des quatre centres spécialisés de Montréal.
Pour essayer d'obtenir de l'information, vous pouvez communiquer avec les personnes ressources suivantes:

Centres spécialisés de Montréal

- **Le Cran** (450 patients)
Isabelle Paquin (514) 527-6939
- **La clinique Herzl de l'Hôpital général Juif** (350 patients)
Helyett Feldman (514) 340-8253
- **Le service toxicomanie du CHUM St-Luc** (250 patients)
François Provost (514) 890-8000 # 34026
- **Relais Méthadone** (150 patients)
Marie Annick Barbier (514) 847-9300

Pour en savoir plus sur ce traitement de substitution

Qu'est ce que la méthadone ?

La méthadone est un **opiacé de synthèse** qui a sensiblement le même pouvoir analgésique que la morphine, mais possède une **durée d'action longue (24 heures)**. De plus, la méthadone provoque **moins de sédation et pas d'euphorie**.

Une seule prise quotidienne par voie orale est généralement suffisante dans le cadre d'un traitement de maintien à la méthadone.

Seul un médecin ayant suivi une formation reconnue et obtenu une « **exemption pour l'utilisation de la méthadone** », délivrée par le Bureau des substances contrôlées de Santé Canada, est autorisé à prescrire cette médication.

Pour tous renseignements relatifs à cette médication et aux démarches à accomplir pour être en mesure de la prescrire, vous pouvez contacter le Service d'appui—TDO au 514 284-3426 ou visiter notre site internet à l'adresse suivante: **www.cran.qc.ca**

Les effets de la méthadone

Le traitement de maintien avec méthadone pour les personnes dépendantes des opiacés est **l'une des interventions dont l'efficacité est la mieux documentée en médecine**. Lorsque l'on compare avec une population héroïnomane non traitée on observe chez les personnes en traitement de maintien à la méthadone :

- Une réduction de la mortalité par overdose
- Une réduction de la mortalité en général
- Une réduction de la consommation d'héroïne et des autres drogues
- Une réduction des comportements à risque pour la transmission du VIH et des Hépatites
- Une plus grande proportion de gens qui accèdent à un travail
- Une diminution des activités criminelles et des incarcérations
- Une amélioration de la qualité de vie

Il est, par ailleurs, clairement défini que ces bons résultats sont obtenus lorsque la **période de rétention en traitement est suffisamment longue et lorsque le dosage de méthadone est suffisant**.

Malgré son efficacité et ses bénéfices, comme tout médicament, l'utilisation de **méthadone peut provoquer certains effets indésirables**. Les plus fréquents sont : la constipation, la sudation, la prise de poids, les difficultés érectiles, la rétention urinaire.

Le traitement de substitution avec la méthadone

Une fois la dépendance aux opiacés établie (IGT et examen clinique complet), le médecin peut rédiger une première prescription de méthadone que le patient ira prendre dans une pharmacie attitrée.

Une fois stabilisé, le dosage de méthadone varie d'une personne à l'autre. La méthadone génère **une importante dépendance physique**. Aussi, l'arrêt brutal de la prise de cette médication provoque un **état de manque** susceptible de survenir à compter de vingt-quatre heures après la dernière prise de la médication.

Les actes de prescription et de délivrance de la méthadone sont réglementés par des « **lignes directrices** » produites conjointement par le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Selon les lignes directrices, si un patient n'a pas pris son traitement depuis **plus de trois jours**, il est impératif que le médecin, informé par le pharmacien, procède à une réévaluation **et à un ajustement de la médication** afin de ne pas faire courir le risque d'un surdosage au patient.

En effet, cette période de rupture de traitement peut diminuer de façon importante la tolérance du patient à l'encontre de la méthadone.

Le rôle des pharmaciens dans le traitement

Au Québec, la méthadone prescrite aux patients dépendants des opiacés leur est délivrée par un **pharmacien qui a, entre autres, la responsabilité de juger si le patient n'est pas intoxiqué et est apte à recevoir sa médication**. **Le pharmacien est donc le professionnel de santé qui rencontre le patient le plus**